

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 1^{er} juin 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

NOR : MICB1814484A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 1^{er} juin 2018, le nombre total de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2^e classe du ministère de culture, organisé au titre de l'année 2018, est fixé à 3. Ils sont offerts dans la branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art ».